

687

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 687 9 juin 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Gil Stauffer

La brèche horlogère

Pas de nouvelles du syndicat, bonnes nouvelles? Pas davantage après la révélation publique des structures de la «dernière chance» dans l'horlogerie, qu'avant les grandes manœuvres financières, au moment où fleurissaient les bruits les plus divers et les fausses informations en pagaille, ni avant ni après, les travailleurs directement concernés (et les autres) n'auront eu de nouvelles précises en provenance du syndicat signataire de la convention collective de la branche (cf. DP 685).

Silence total? Pas tout à fait. Le 26 mai dernier, la commission d'industrie horlogère (réunie à Berne) publiait un communiqué d'une trentaine de lignes, approuvant sèchement la fusion Ssih-Asuag, reconnaissant l'effort financier des banques et des actionnaires, rappelant le «lourd tribut» payé par les travailleurs au long des dernières crises de l'horlogerie, constatant la situation critique des régions concernées, regrettant le désengagement financier de la Confédération (pas de siège au conseil d'administration du nouveau holding) et mettant son espoir dans la réussite de l'opération. Un communiqué parce qu'il en fallait bien un, semble-t-il. Mais rien qui permette d'imaginer que le syndicat a pris date, précisé ses ambitions, formulé des contre-propositions à cette «nationalisation privée», fixé au moins un calendrier en vue d'un dialogue au meilleur niveau.

Dans un commentaire sur la fusion publié dans la dernière «Lutte syndicale», Gilbert Tschumi va à peine un peu plus loin que les trente lignes syndicales officielles lorsqu'il écrit: «(...) Ce n'est pas seulement le travail et le lieu de travail qui vont changer, mais ce sont aussi les relations de travail. Les concentrations industrielles auront des incidences sur les organisations professionnelles, et il n'est pas difficile d'imaginer que le nouveau géant de

l'horlogerie pourra se passer des organisations patronales. C'est donc toute la conception des relations conventionnelles qui doit être repensée, non pour nous rapprocher des conditions japonaises, mais pour que, dans cet univers de robots, l'homme, tout en sachant s'adapter aux nouvelles contingences, trouve épanouissement et bien-être, dignité et liberté.»

Il est vrai que face à des banquiers (par personnes interposées) qui ont imposé à leur personnel une compensation tronquée du renchérissement, tout en annonçant des dizaines de millions de bénéficiaires, il y a quelques inquiétudes à avoir sur la tournure future de négociations entre «partenaires sociaux»!

La Ftmh mise-t-elle une fois de plus sur la discrétion pour faire valoir son point de vue? L'enjeu de l'entrée en force des grandes banques dans le monde industriel helvétique, par le biais du sauvetage que l'on sait, dépassait largement cette diplomatie des petits pas dans l'ombre. La Ftmh n'a pas pu ou pas voulu se profiler à la hauteur de l'événement historique encouragé par les spécialistes de la maison Hayek, cette abstention aura à coup sûr des répercussions sur l'image de marque syndicale. Mais au-delà, c'est tout un climat politique qui retentira de cette attitude.

Il y a là comme une confirmation implicite que l'état d'urgence économique justifie tous les «sacrifices», tous les démantèlements, toutes les régressions dans le système social et conventionnel. La droite patronale n'avait pas attendu cet épisode de la crise horlogère pour le clamer sur tous les toits. Mais voici qu'elle se trouve fondée à redoubler d'énergie pour imposer ses vues extrêmes. Jusqu'où cette offensive conservatrice mènera-t-elle la Suisse? Il n'est pas certain que les plus fins stratèges réactionnaires le sachent eux-mêmes. En attendant, on pousse des pointes tous azimuts, pour tâter le terrain et jauger de la résistance éventuelle. La brèche horlogère est ouverte; à qui le tour?

L. B.

La Suisse romande dans tous ses états

La Suisse romande face au «triangle d'or». A mesure que la crise économique s'approfondit, et même si la Suisse semble encore nettement privilégiée par rapport à ses voisins européens, s'accroissent les diversités régionales dans l'espace suisse. L'affirmation des grands centres industriels et financiers suisses allemands n'est certes pas un phénomène nouveau, mais elle est ressentie aujourd'hui psychologiquement avec une intensité tout à fait étonnante sous les latitudes romandes: c'est qu'à la table

de la prospérité, fût-elle helvétique, on ne se fait plus de politesses et que les convives assis près du maître de maison zurichois ont tendance à mettre les bouchées doubles. Evolution inéluctable? Il s'agit maintenant d'analyser précisément si la Suisse romande a les moyens de renverser la tendance: faire le point, préciser les enjeux, imaginer l'avenir possible. C'est ce que nous comptons faire dans ces colonnes au long d'une petite suite de textes qui paraîtront à intervalles réguliers ces prochaines semaines.

1. La ruée vers le Léman

Apprécier les armes dont dispose la Suisse romande pour défendre une certaine indépendance face au pôle Bâle-Zurich, c'est d'abord situer les cantons romands sous quelques angles révélateurs.

Tant il est vrai que le Valais, Jura, Vaud, Genève, Neuchâtel ou Fribourg, s'ils doivent tous faire face à l'appétit des entrepreneurs et des financiers du fameux «triangle d'or» (en 1975, la Suisse romande regroupait 598 401 emplois et le «triangle d'or», 1 041 629, sur un total suisse de 2 742 501) n'ont pas tous les mêmes ressources à faire valoir. Voyez tout d'abord sur le plan démographique!

A première vue, la Suisse romande, considérée dans son ensemble, n'a pas à se plaindre: admirez les proportions pour 1980, 23% de la population résidente en Suisse (soit 1,5 millions d'habitants), 23,5% des actifs, dont la part au revenu national est de 22,4%.

A y regarder de plus près, et plus particulièrement au chapitre de la densité de la population (tableau ci-dessous) il y a un monde entre les deux extrêmes cantonaux, Genève, 1237 habitants en moyenne par km², et Jura, 78 habitants en moyenne par km²; pour leur part, Neuchâtel et Vaud ont une densité supérieure à la moyenne suisse (154), moyenne que n'atteint ni Fribourg, ni le Valais. Mêmes écarts, par exemple, dans les taux d'excédent de naissances: de -0,5% pour Neuchâtel à +5,3% en Valais!

Mais l'évolution la plus significative s'est produite à travers les frontières cantonales. Les dernières décennies ont en effet été marquées par un phénomène régional qui ne cesse de prendre de l'ampleur: la concentration de la population autour du bassin lémanique, près de 60% de la population romande en 1980, avec ses centres

Cantons	Population totale	Population en % du total suisse	Nombre d'habitants au km ²	Evolution en % 1970 - 1980	Excédent des naissances pour 1000 hab.
FRIBOURG	185'246	2,9	111	2,7%	2,9‰
VAUD	528'747	8,3	164	3,3%	1,1‰
VALAIS	218'707	3,4	42	6,0%	5,3‰
NEUCHATEL	158'368	2,5	199	-6,4%	-0,5‰
GENEVE	349'040	5,5	1237	5,3%	0,9‰
JURA	64'986	1,0	78	-3,4%	1,8‰
SUISSE ROMANDE	1'505'094	23,6	125	2,6%	1,4‰
SUISSE	6'365'960	100	154	1,5%	2,3‰

urbains et son infrastructure ferroviaire et routière privilégiée par rapport au reste de la Suisse romande. A tel point qu'on a constaté, entre 1970 et 1980, que le nombre d'habitant a diminué tant à Bienne qu'à Neuchâtel, Delémont et La Chaux-de-Fonds, alors que les cantons de Fribourg et Valais n'échappaient à ce phénomène que grâce à un taux de natalité supérieur à la moyenne helvétique.

2. Le tertiaire, comme partout

La répartition des personnes occupées en Suisse romande à travers les secteurs économiques donne globalement un des résultats assez proches de ceux qui font le visage de la Suisse vue sous cet angle: près de 6% pour le secteur primaire, près de 40% pour le secteur secondaire et plus de 50% pour un secteur tertiaire en pleine expansion. C'est à peine si l'essor des «services» et la régression de l'agriculture sont moins marqués, et en tout cas moins rapides que dans le reste du pays (il faut admettre pourtant que le secteur industriel englobe une part non négligeable d'emplois tertiaires et que ce phénomène doit être particulièrement marqué à Genève).

A travers les cantons — on notera la forte baisse des actifs, en chiffres absolus, enregistrée pendant la dernière décennie dans le canton de Neuchâtel —, les structures économiques se présentent pourtant de manière sensiblement différente: une dominante industrielle évidente dans le Jura et à

Neuchâtel, une dominante tertiaire dans le canton de Vaud et surtout à Genève, et un équilibre proche de la moyenne suisse à Fribourg où subsiste un important secteur agricole et en Valais.

Dans un opuscule tout récemment publié par la CEAT, communauté pour l'aménagement du territoire («Les cantons de Suisse romande: enjeux et défis économiques»), Michel Rey fait la remarque suivante, à propos de la diversification des activités industrielles en Suisse romande: «Les calculs d'indice de spécialisation¹ démontrent que l'industrie romande est dans son ensemble assez proche à ce chapitre de l'industrie suisse. Toutefois, là aussi, les cantons romands présentent des différences. C'est ainsi que les cantons de Neuchâtel et du Jura et, dans un moindre mesure, du Valais sont très spécialisés, alors que Fribourg et surtout Genève ont une industrie diversifiée dont la structure ressemble à la structure suisse.» Et d'ajouter: «Un indicateur très utile pour situer le dynamisme du secteur industriel est donné par la valeur ajoutée brute (rémunération des facteurs de production — travail, capital — et amortissement) par personne et par branche. Les évaluations faites au sujet de cette valeur ajoutée montrent que le Valais et Genève sont au-dessus de la moyenne suisse du fait de la chimie, Vaud et Fribourg légèrement en-dessous, alors que Neuchâtel est nettement infé-

¹ Voir tout particulièrement les publications du Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistiques (Caroline 11 bis, 1003 Lausanne), et notamment: M. Diserens, «Evolution et répartition spatiale de l'emploi industriel en Suisse», 1980.

L'EMPLOI 1970-1980 EN % DE LA POPULATION ACTIVE

Cantons	Population active		Secteur primaire		Secteur secondaire		Secteur tertiaire	
	1970	1980	1970	1980	1970	1980	1970	1980
Genève	170 203	179 937	1,6	1,3	33,2	22,3	65,2	76,4
Vaud	247 964	256 313	7,9	6,3	42,0	32,1	50,1	61,6
Neuchâtel	85 783	77 706	4,6	4,4	60,8	48,2	34,5	47,4
Valais	89 364	97 703	15,3	10,3	43,4	36,4	41,3	53,3
Fribourg	78 541	82 900	17,9	12,8	46,3	37,9	35,8	49,3
Jura	30 493	29 537	11,2	10,7	61,4	50,5	27,4	38,8
CH	2 995 777	3 098 936	7,7	6,1	48,2	38,9	44,1	55,0

rieur, du fait de l'horlogerie. Il est intéressant de relever que l'industrie de la suisse romande, dans son ensemble, a une valeur ajoutée brute assez identique (100,3) à la moyenne suisse (100), mais bien inférieure à celle des cantons du «triangle d'or» (103,1). Cette région, qui connaît une industrialisation plus poussée, cumule donc encore le privilège de renfermer l'industrie où la combinaison capital-travail est la plus productive, c'est-à-dire les branches les plus dynamiques.»

Le constat ne serait pas complet si on ne notait pas, une fois de plus, l'importance de la concentration lémanique en ce qui concerne les emplois (surtout dans le tertiaire): probablement plus de 50% du total!

3. Lourd tribut au chômage

La Suisse romande et le chômage: 23,5% de la population active en Suisse, et pour l'année 1982, 30,8% des chômeurs complets recensés dans notre pays. On sait que cette statistique des demandeurs d'emplois est sujette à caution, ne prenant pas en compte, par exemple, toutes les travailleuses qui «sont rentrées à la maison». Il n'empêche: la Suisse romande a été relativement plus touchée que le reste du pays par la compression des emplois.

Cantons	Chômeurs complets en % des actifs	Chômeurs complets en % du total suisse
Fribourg	0,30	1,7
Vaud	0,41	7,2
Valais	0,65	4,3
Neuchâtel	1,40	7,5
Genève	0,62	7,6
Jura	1,23	2,5
Suisse romande	0,62	30,8
Suisse	0,47	100,0

Maisons d'éducation: l'héritage de la philanthropie

D'un parlement cantonal lémanique à l'autre, les échos d'un débat animé sur les maisons d'éducation se répercutent avec un léger décalage sur les associations concernées et les services sociaux. A la fin du mois de mai, le Grand Conseil vaudois acceptait de justesse le crédit de Fr. 700 000.—, indispensable à la survie du Centre cantonal de Vennes (CCV) — dès sa création au milieu du siècle dernier et jusqu'en 1950 environ, le CCV recevait la totalité des enfants et des adolescents délinquants du canton; par la suite, d'autres institutions se créaient, permettant de diversifier les approches, d'utiliser des méthodes éducatives adaptées aux difficultés des jeunes marginaux; ainsi, à fin 1982, trente institutions sont reconnues comme maisons d'éducation, dont sept pour adolescents (tes); à ce titre, elles sont dûment subventionnées par l'Office fédéral de justice¹.

Le centre cantonal vaudois de Vennes a été fondé en 1846 et se rattache au grand mouvement européen de la création des écoles de réforme. Une loi belge du 3.4.1848, qui règle l'organisation des dépôts de mendicité, a prévu la création d'«Ecoles de réforme» réservées à des jeunes nécessiteux, mendiants et vagabonds de moins de 18 ans. Or voilà le considérant de cette loi de 1848, à bien des égards exemplaire:

«Les Ecoles de Réforme seront organisées d'une manière simple, aussi peu onéreuse que possible. Les garçons seront soumis à une discipline sévère et

à un régime rude, mais sain, afin de maintenir une différence nette entre ces nouveaux établissements et les écoles d'apprentissage ordinaires. Il faut, en effet, éviter que le sort que l'on réserve à de jeunes mendiants ne devienne un objet d'envie pour les parents qui font tout leur possible pour donner une bonne éducation à leurs enfants.»

Extrait de «Un siècle d'histoire de l'établissement d'éducation de l'Etat à Ruiselde» (Belgique 1958).

L'action philanthropique est comme prise en tenaille tout au long du XIX^e siècle déjà, entre sa volonté de lutter généreusement contre les inégalités sociales et le cortège de misères et de drames humains qu'elles engendrent d'une part et le vigoureux sentiment d'envie et de jalousie que toute réalisation privée ou publique suscite immanquablement chez les contribuables ou donateurs qui les financent.

UNE DOUBLE LIMITE

Aucun regard sérieux et objectif porté sur l'action philanthropique, le travail social et l'inadaptation juvénile ne peut oublier cette double limite qui resurgit constamment dans le champ social. Il s'agit là d'un problème posé à la société tout entière qui au travers de son développement industriel produit des laissés-pour-compte et des défailants qu'elle voudrait bien — paradoxalement — voir niés ou relégués en dehors de sa vision.

Il semble que l'essor extraordinaire de la profession d'éducateur spécialisé ces dernières années n'ait pas pris en compte l'exigence implacable de ce mouvement pendulaire. Prenant appui sur le fort taux de croissance des années 1960, cette profession s'est laissée fasciner par le succès prodigieux des sciences humaines.

Le développement de la psychologie, de la psychiatrie, de la dynamique de groupe et de la thérapie de

famille représentait et représente toujours autant de «jalons sûrs» qui allaient permettre à une profession de s'émanciper, de se libérer de la tutelle irrationnelle de l'inconscient philanthropique. Mais l'appel de la science, le prodigieux vernis qui peut recouvrir de noms médico-sociaux ou psychosociaux les activités les plus familières de la vie quotidienne, ce développement incontrôlé du «scientifique» dans les relations humaines a aussi ses limites, voire ses coups de grisou.

Et c'est bel et bien d'un tel coup de frein qu'il s'agit un peu partout en Suisse romande.

FACE À L'OPINION

Le coût de la philanthropie dans les institutions spécialisées fait scandale devant l'opinion publique. Si l'on examine l'éventail des prix de placement d'un mineur dans les différentes institutions de Suisse romande, on constate qu'il oscille entre 80 et 500 francs par jour. Donnons ci-dessous quelques reflets des deux extrêmes de cette statistique (pour l'année 1981):

A. Pôle sur-spécialisé:

Le Bosquet (GE)	Fr. 531.80
La Clairière (GE)	Fr. 534.28
Gorgier-Bellevue (NE)	Fr. 444.10
Vennes (VD)	Fr. 410.23

B. Pôle familial:

Foyer Saint-Vincent (GE)	Fr. 66.—
Foyers d'une association ²	Fr. 131.—
Nids d'une association ²	Fr. 87.—

Aujourd'hui, la profession d'éducateur spécialisé n'est pas en premier lieu responsable de la spirale ascendante des coûts dans les institutions. Les maisons les plus coûteuses sont celles qui ont développé à l'excès leurs prestations psychiatriques, faisant confiance à l'appétit jugé illimité des

technocrates à modifier le destin des jeunes délinquants.

La vague d'économie qui souffle actuellement, stimulant dans l'opinion publique les réflexes les plus proches du porte-monnaie, met un terme brutal aux illusions de surdéveloppement de certaines maisons d'éducation.

En un mot, la philanthropie, en voulant sortir de son lit (au sens fluvial du terme) est violemment «recanalisée» dans ses anciennes limites, à savoir une aide familiale et éducative à la jeunesse en difficulté, et non pas la mise en place d'une technocratie médicalisée et universitaire qui a fait exploser les coûts.

Certains dénonceront dans ce retour à ce qu'il y a de plus traditionnel en matière d'éducation, un repli défaitiste devant le sentiment populaire le plus conservateur, l'égoïsme. Il faut répondre à cela que «le modèle médical» dont on a usé et abusé dans certaines institutions-pilotes a produit lui-même ce reflux massif de l'égoïsme.

La recherche en sciences sociales et notamment dans le domaine des institutions spécialisées doit aujourd'hui donner la priorité à la découverte des moyens d'un rapprochement concerté entre les institutions et les citoyens:

- décentralisation maximum de l'institution qui doit s'ouvrir à la vie locale où elle est implantée;
- implication financière des communes et des

régions dans les coûts de placement des mineurs, donc transparence dans le fonctionnement des services placeurs;

— éclatement des corporatismes professionnels qui permettent aujourd'hui le maintien de véritables rentes de situations.

E. B.

¹ Cf. rapport (printemps 1983) du Conseil d'Etat vaudois au Grand conseil.

² Il s'agit de l'Association vaudoise des petites familles que nous regrettons d'avoir pris à partie (DP 666, 6.1.83, «Société. Place de l'enfant: côté pile et côté face»), tant son approche de l'action éducative semble économique et pas moins solide.

EXPERTS

Compte routier: des millions dans le flou

L'Association suisse des transports (AST) et la Société suisse pour la protection du milieu vital (SGU) contestent donc, on l'a appris il y a quelques jours, les conclusions de la commission «ad hoc», chargée de l'examen du compte routier, qu'elles jugent trop favorable à la catégorie des poids lourds. La thèse des deux associations critiques: le trafic des véhicules utilitaires ne couvre pas ses frais... D'après l'ancien compte routier, la partie non couverte des frais occasionnés par le trafic des poids lourds s'élèverait à 350 millions de francs environ; avec le nouveau compte routier, ce découvert ne serait plus que de 150 millions! Selon l'AST et la SGU, il se situerait entre 400 et 600 millions. Conclusion: procédons à de nouvelles expertises (et introduisons une redevance sur le trafic en question)!

L'intervention de ces deux nouveaux interlocuteurs dans un débat déjà extrêmement touffu et miné par

des manœuvres politiques de tous genres va certainement encore compliquer, même si le National a été net lundi dernier, le processus de décision en la matière. Mais c'est tant mieux si des experts neutres commis à de nouveaux examens et évaluations des coûts parvenaient enfin à clarifier des enjeux financiers dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'étaient pas scientifiquement établis jusqu'ici. Des exemples de la difficulté du constat?

L'AST et la SGU ne partagent pas par exemple l'appréciation de la commission au sujet d'un certain nombre de postes dont le volume des frais serait prétendument indépendant du poids:

1. *Etablissement de projets et surveillance des travaux.* L'existence d'un trafic poids lourds exige des routes plus larges et une déclivité maximale plus faible; cette réalité implique naturellement des difficultés supplémentaires, donc des coûts plus élevés imputables à cette catégorie de véhicules.

2. *Travaux de terrassement.* La Commission rappelle que les voitures de tourisme nécessitent un plus grand rayon de courbure que les camions à

cause de leur plus grande vitesse alors que les camions demandent une déclivité maximale plus faible. La commission croit pouvoir affirmer que du point de vue des frais, les deux s'équilibrent à peu près.

L'AST et la SGU estiment que le rayon de courbure assez grand se justifie également par la vitesse à laquelle peuvent circuler les camions lorsqu'ils sont peu chargés. En revanche, la déclivité maximale plus faible imposée par le trafic des poids lourds peut entraîner des coûts supplémentaires considérables (par ex. tunnels plus longs).

3. *Ouvrages d'art.* Contrairement à la construction des tunnels, où la commission admet des frais supplémentaires dus au trafic lourds de l'ordre de 2,7 à 7%, elle estime que le prix des ouvrages d'art n'est pas influencé par le poids des véhicules. Toutefois, cette appréciation est démentie par des experts en matière de constructions routières lorsque ceux-ci admettent, par exemple, que le gabarit des murs de soutènement est fonction du poids des véhicules les plus lourds.

Quand on vous disait que de nouveaux experts auraient du pain sur la planche.

MORT OU VIF

Lutte antichar: conseils pratiques...

Après plusieurs journaux et magazines allemands, le service de presse du Parti socialiste suisse tartine sur les recommandations publiées dans une revue militaire allemande pour la confection de moyens improvisés de défense antichar, en particulier de cocktails molotov.

Une première remarque: l'article a paru en allemand, seulement, dans une revue de langue allemande dont l'abréviation est ASMZ. Par conséquent ceux qui se précipiteraient sur le numéro de mai de la Revue militaire suisse (RMS), citée dans l'information socialiste, seraient déçus de ne pas trouver la recette proposée!

Il est vrai que la RMS annonçait, dans son numéro de janvier, la parution en allemand, aux Editions

Huber & Co à Frauenfeld, au prix de 27 francs, d'un cartable contenant des «posters» de format A3 destinés à l'instruction antichar. Lorsque les deux premiers ont été publiés dans le numéro de janvier de l'ASMZ, la RMS les a commentés (février 1983): «La présentation en quadrichromie est excellente; les principes, en revanche, ne sont pas acceptés par toutes les instances responsables de notre instruction militaire... Se renseigner avant usage, donc.»

Ajoutons que la collection compte 16 «posters» et que celui qui est cité avec plus ou moins d'humour ou d'humeur est le numéro 10.

En parlant du numéro de mai de l'ASMZ, le service de presse socialiste aurait pu relever qu'il est en grande partie consacré à la défense nationale autrichienne avec une touche amicale qui contraste vivement avec les critiques que ne manquaient pas de faire certains militaires suisses il y a peu encore à notre voisin oriental.

pas été officielle, mais par la bande: Christian Defaye a pu écrire dans sa rubrique d'échos de «La Suisse» (Sonor!) du 29 mai que l'opération était faite. Transparence quand tu nous tiens.

* * *

Le «Journal de Genève» n'a pas de chance. Un assainissement financier de l'entreprise est en cours. On le sait en Suisse romande depuis peu de jours, mais les lecteurs de la «Schweizerische Handelszeitung» l'ont appris dès le 2 juin. Et ce ne sont pas les quelques lignes consacrées à l'assemblée des actionnaires dans le «Journal de Genève» le 7 juin, ni l'hommage ému rendu à MM. Junod et Reverdin, démissionnaires, qui éclaireront mieux les lanternes romandes.

* * *

La publication des carnets intimes d'Adolf Hitler a été condamnée sévèrement par la presse suisse et, entre autres, par la «Neue Zürcher Zeitung» et la «Weltwoche». «Stern», l'illustré allemand responsable de cette publication, a été pourtant jugé suf-

fisamment respectable pour diffuser un cahier publicitaire de la «NZZ», c'était, il est vrai avant la publication, et un de la «Weltwoche», c'était, il est vrai, dans le numéro où Henri Nannen demandait aux lecteurs d'excuser l'erreur (n° 20/11.5).

L'assemblée des délégués du Parti démocrate-chrétien du canton de Zoug, le mardi 17 mai, a pris connaissance de comptes fortement déficitaires après la campagne électorale de l'année passée. Le compte rendu du «Vaterland» précise que le PDC zougais tente, par une collecte s'adressant aux entreprises industrielles du canton, de rétablir l'équilibre. La fondation de l'AWG (communauté de travail Economie et Société), qui a pour but de mieux diffuser la pensée des entrepreneurs et de l'artisanat dans le PDC, facilitera, peut-être, l'opération. Donnant, donnant.

Ah! que la Suisse est compliquée. Vous ne connaissez certainement pas Wittenbach, gros bourg de l'agglomération saint-galloise: 7400 habitants, en majorité catholique. Or, en raison d'une structure très compliquée, les taux d'imposition varient fortement entre huit groupes de contribuables. Un tableau publié par le quotidien «Ostschweiz» indique un taux minimum de 2,37 fois le taux unitaire (impôt personnel: 12 francs) et un taux maximum de 3,09 fois le taux unitaire (impôt personnel: 24 francs). L'impôt cantonal et l'impôt de la commune politique sont les mêmes pour tous les contribuables, mais les contributions scolaires et les impôts d'église diffèrent fortement. Comment résoudre les problèmes des finances publiques en Suisse quand il y a de telles différences dans une seule commune, pas très importante en somme?

Martin Schwander, cloué au pilori dans le rapport du 28 décembre 1982 du Ministère public de la Confédération, avait dessiné un petit livre, publié en 1969 par le Lukianos-Verlag. Gageons que les récents événements ne lui feront pas renier son œuvre puisqu'il avait intitulé cet opuscule «Patriotisch».

EN BREF

Il suffit de 58 signatures pour faire aboutir une initiative cantonale dans le canton d'Appenzell Rhodes Extérieures. Le parti socialiste de ce canton ne se contentera pas d'aussi peu pour déposer son projet qui vise à accorder le droit de vote aux femmes. Le chiffre de 700 signatures a été prévu.

* * *

Les trois quotidiens de la ville de Berne ont l'excellente habitude de publier régulièrement leur dernier tirage contrôlé. Il est indiqué quotidiennement dans le titre pour la «Berner Zeitung» (119 960) et «Der Bund» (62 460) et à chaque publication des indications légales sur la rédaction dans la «Berner Tagwacht», de gauche (10 029).

* * *

Le «Tages Anzeiger» avait donc raison (et DP qui avait répercuté l'information dans son N° 685): Sonor à Genève a bel et bien racheté la société de distribution de films Citel. La confirmation n'a

Un peu de logique

L'orthographe f... le camp, dit-on; le français f... le camp! Et il est bien vrai qu'on est surpris de voir un respectable hebdomadaire parisien — qui sans doute a le plus parfait mépris pour les Suisses supposés incultes que nous sommes — *Les Nouvelles littéraires*, écrire: «qu'ils vivassent» pour «qu'ils véçussent» (cité par Ch.-H. Favrod)...

Hélas, la logique, la logique toute formelle, semble elle aussi disparaître.

Soit, dans un numéro récent de *La Nation*, un article intitulé *Hystérie gauchiste*. Signé d'un grand nom: M. Alphonse Morel. L'auteur nous y apprend que «le communisme est par essence inhumain». Ça, nous le savions déjà. Mais ce que nous ne savions pas, c'est pourquoi le communisme est inhumain. Il est inhumain «parce qu'il est, selon la juste formule de Pie XI, intrinsèquement pervers». Voilà qui est irréfutable. Je ne craindrai pas d'aller plus loin et de dire qu'inversément, le communisme est intrinsèquement pervers parce qu'il est par essence inhumain.

On songe à cette profonde remarque de Damiron dans son *Cours de philosophie*: «Nul doute que les hommes extraordinaires, en quelque genre que ce soit, ne doivent une partie de leurs succès aux qualités supérieures dont leur organisation est douée.» (Vous trouverez ça dans le *Sottisier* de Flaubert.) Poursuivant sur sa lancée, l'auteur écrit encore: «La vérité est qu'il n'y a pas de frontière réelle entre le communisme, le socialisme et la démocratie, les trois systèmes n'étant que les phases successives de la réalisation des mêmes principes.» Belle phrase, qui me pose toutefois un petit problème: nos conseillers fédéraux se disent démocrates. Nous avons dès lors le choix entre les taxer d'hypocrisie ou les soupçonner de faire le jeu de Moscou. M. Chevallaz... tenez: M. Chevallaz, je le connais

un peu. Il a mille défauts, mais c'est un sincère. Je dois donc me résigner à voir en lui un *sous-marin*, un *crypto* — et dire qu'il ne s'en doute même pas! ça va lui faire un choc! — ou alors conclure que l'honorable auteur de *La Nation* est un ballot qui ne sait pas de quoi il parle? Désolant dilemme!

Dans ce même numéro de *La Nation* — un numéro très riche, décidément — autre bel article de l'un des *paladins de la droite* (c'est encore du Flaubert), M. A. Bonnard, intitulé *Le pacifisme ou la candeur désarmante*, où je relève une première phrase qui fait plaisir: «A nous de discerner dans ce mouvement (le pacifisme) la part de la sottise et celle de la trahison, celle de la lâcheté et celle du calcul.» Ce qui permet de déduire qu'inversément, M. Bonnard et ses amis ont pour eux l'intelligence et la loyauté, le courage et le désintéressement — voilà qui est clair et combien reconfortant!

POINT DE VUE

Ma rue

Alternative aux puissantes sociétés qui prônent l'impérialisme automobile à tous crins, l'AST (Association Suisse des Transports) rappelle dans le numéro de mai de son journal (version française due à Anne Cunéo) l'existence, au sein de la section vaudoise, du groupe «Rues résidentielles». Ce groupe, en collaboration avec la Société de développement du nord (Lausanne), et Pro Juventute, a suscité les trois essais de rues résidentielles aux Bossons, à Entrebois et à Riant-Mont. Donner aux habitants un aperçu de ce que pourrait devenir l'endroit dangereux et puant qui leur sert aujourd'hui de rue, réduire les nuisances du trafic automobile, en particulier les dangers découlant d'une vitesse excessive, voilà quelques-uns des objectifs poursuivis et qui ont rencontré une majorité favorable parmi les riverains concernés.

J'habite une rue où se trouvent deux lieux de concentration de petits enfants (foyer, école primaire); une rue empruntée par des automobilistes désireux d'échapper aux carrefours munis de feux; une rue

Mais poursuivons: «*Si les Soviétiques ont pu se sentir assiégés durant les premières années de leur pouvoir (mais sans avoir jamais été sérieusement menacés), progressivement c'est nous qui le devenons par eux.*» Accordons à l'auteur sa dernière proposition et admirons la première! Mil neuf cent vingt, il y avait une armée au nord et une autre au sud, appuyée par un corps de débarquement franco-anglais. Vingt-deux ans plus tard, les armées allemandes de... — comment s'appelait-il donc? — se trouvaient devant Moscou, devant Léninegrad et devant Stalingrad. Mais M. Bonnard, solidement retranché derrière la Venoge, une bouteille de Gollion à la main, jugeait très bien que les Soviétiques n'étaient pas «sérieusement menacés»... A moins que mélancolique, il ne se dît: «Ne nous leurrons pas trop... Une nouvelle divine surprise n'est pas pour demain...» J. C.

aux zones rouges ardemment convoitées par les «pendulaires»; une rue, de plus, qui est étroite et finit par un sens unique. Le résultat est consternant. Les gosses sont journellement frôlés par des conducteurs inconscients qui n'ont «pas le temps» de freiner, mais qui klaxonnent à tour de bras. D'autres veulent échapper aux feux et passent à soixante à l'heure entre des rangées ininterrompues de voitures garées, derrière lesquelles peuvent surgir un enfant, une personne âgée, un ballon, un chien. Quant aux «extérieurs» qui viennent garer leur voiture pour la journée, ils sont si pressés, si obsédés par la case à trouver que c'est à peine s'ils vous voient; ils obliquent brusquement, l'œil hagard, le clignotant en déroute, et vous mangeraient si vous aviez l'idée de protester. Ajoutez à cela ceux qui «oublient», en repartant, qu'ils sont dans un sens unique, et vous aurez un tableau très clair de la situation.

Il paraît que cette rue où j'habite est dans le colimateur «résidentiel» de la municipalité. J'en suis fort aise, mais qu'on fasse vite. Les tourterelles sont encore là. Pour combien de temps?

Catherine Dubuis

HUMEUR

Tout va mal

«Tout va bien» a bien de la chance. Bien de la chance d'être — ou, plutôt, d'avoir été — édité à Genève. A Genève, et non pas à Morat, Martigny ou Porrentruy, localités qui sont situées, comme chacun sait, à environ un milliard d'années-lumière de Genève. De Genève et de sa télévision. De sa télévision et, particulièrement, de l'émission «Tell Quel» de vendredi 3 juin.

La première partie de cette émission, consacrée à la presse bingo, était intéressante quoique un peu genevoisement courte. La seconde partie, liée de façon complètement artificielle à la première, n'était rien d'autre que du copinage, épais et large

comme une porte de grange, en faveur de «TVB». Epais, et large, et parfaitement inacceptable. Et grossièrement genevois.

«Tell Quel» va donc nous faire le plaisir de nous présenter une émission sur la presse dite marginale. Toute la presse marginale, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche, de Brigue à Boncourt et de Meyrin à Bulle, en passant par la Vallée de Joux et le Grand-Combin. Avec «La Brèche» et «Le Pamphlet», le «New Moléson Dispatch» et le «Joyeux Echo du Fond du Lac».

Et «Tell Quel» nous fera le plaisir de ne pas papoter à la place de ceux et celles qu'il devrait se contenter d'interroger.

Vu? Sinon j'ameute «La Tuile» et «La Nation» et nous descendons à Genève, gens de «Tell Quel», vous foutre quelques baffes.

G. S.

À CONTRE-COURANT

Pour des droits supplémentaires à l'administration

Oui, l'administration manque de droits. Plaidoyer pour qu'on les lui donne.

Aujourd'hui, la préoccupation majeure du législateur est de contrôler le pouvoir étatique délégué à l'administration. Souci non contesté. Il est évident qu'un retrait de patente, de permis de conduire, qu'une amende fiscale sont des décisions trop importantes pour que des voies de recours simples, accessibles, peu coûteuses, indépendantes ne soient pas mises en place.

D'autres, encore, sont obsédés par l'idée de bloquer toute croissance, opérant avec brutalité et simplisme. Stop. Pas un homme de plus. Débrouillez-vous! Nécessité rendra ingénieux. Transférez, etc.

En contre-partie de ces formes de contrôle, affinités ou sommaires, les droits nouveaux devraient être garantis aux responsables des services publics. Le premier de ces droits devrait être celui d'être entendu (exécutif, commission du parlement) lorsque une décision sera prise dont le responsable d'un service public aura à assumer l'exécution.

Que de fois un conseil exécutif demande une étude, un descriptif (par exemple celui des solutions adoptées dans chaque canton suisse), que de demandes de rapports exigés par des commissions parlementaires, sans parler des motions de députés, alors que nul ne se soucie de savoir qui accomplira ce travail.

En règle générale, des études de ce type doivent être dirigées à un haut niveau. Souvent, les meilleures forces et les meilleures têtes s'épuisent à satisfaire des demandes non contrôlées.

D'où la légitimité d'un droit de recours de l'administration. Le responsable aura la possibilité d'exposer ce que signifie l'exécution correcte d'une

tâche nouvelle, en réclamant le temps libre ou les forces supplémentaires dont il a besoin.

Beaucoup d'hommes politiques font des effets de scène sur le contrôle de l'administration. Si l'administration, à son tour, disposait d'un droit, celui de faire confirmer avec détail les moyens qu'il faudra mettre en œuvre pour satisfaire à certaines décisions venues d'en-haut, que d'heures économisées, que de papiers en moins, que d'hypocrisies dégonflées.

Une des règles fondamentales de la gestion veut que l'on sépare le moins possible le centre de décision et le centre d'exécution. Il ne suffit pas de se souvenir de cette règle lorsque Berne décide par ordonnance et que les cantons doivent appliquer. Elle a aussi ses applications locales.

Rien n'est plus faux que les formules militaires telles que «l'intendance suivra», telles que «J'veux pas le savoir».

La société moderne implique un jeu complexe de pouvoirs et de contre-pouvoirs. Le droit des exécutants d'être entendus est encore à inventer.

A. G.

ABSTENTIONNISME

Trop simple...

M. Peter Sager, directeur de l'Institut de l'Est, à Berne, espère bien entrer cet automne au Conseil national et oublier ainsi ses échecs de 1959 et de 1979. Selon la «Bernener Zeitung», il vient de proposer, à une assemblée de l'UDC de la Ville de Berne, la création d'un registre électoral auquel devraient se faire enregistrer, tous les deux ou quatre ans, les citoyens désireux de voter. Seuls ceux-ci seraient ultérieurement admis aux votes. Les citoyens non inscrits devraient expressément accepter les décisions prises. Une étrange manière d'améliorer la statistique des abstentionnistes!